



Sécurité d'un enfant, adultes néfastes

Par **lilas**, le **26/09/2011** à **13:21**

Bonjour,rnrnJe suis en conflit avec mon ex au sujet de la garde/modalités droit et visite etc... pour mon bébé de 3mois (!) rnrnJe doute énormément de son comportement (il l'a vue quelques petites heures depuis la naissance) avec la petite, du bon traitement qu'il pourrait lui donner et parfois j'ai l'impression qu'il considère mon bébé comme une jolie poupée et qu'il se rend pas compte de l'énergie, de la patience qu'il faut pour s'occuper d'un petit. Je ne lui fais plus confiance car lorsque j'étais enceinte il lui arrivait souvent de me plaquer au mur et de me menacer (sans compter les crachas sur ma voiture et les insultes auxquelles j avais droit) J'étais très bête à ce moment : je n'ai jamais été me plaindre aux autorités! rnça c'est pour son cas. Mais il y a autre chose qui me tараude, il passe tous les we chez sa mère. Tout le monde chez eux le sait, elle est vraiment alcoolique depuis bien 20ans, elle a des comportements bizarres. Cela a même été le cas avec moi ... Autre cas dans sa famille, un frère à lui (qui vit chez la mère) a un casier pour vols, trafic drogues, il fait aussi partie d'un groupe de jeunes sortis des centres de délinquances du coin... Y a-t-il une personne capable de m'aider à savoir comment je dois faire pour arriver à faire en sorte que mon enfant soit éloigné de ces personnes en particulier et qu'ils ne l'aient jamais entre les mains? Ces faits les concernant sont écrits noir sur blanc, ils ont des dossiers avec la justice et des plaintes ont été faites contre eux...

Par **mimi493**, le **26/09/2011** à **13:26**

1) vous prenez un avocatrn2) vous faites une demande de changement des DVH du père

Par **lilas**, le **26/09/2011** à **13:33**

Bonjour mimi,rnrnJ'ai une avocate, je dois l'avoir en ligne d'ici à la fin de journée. Mais avant cela, je souhaitais avoir des avis. Je dois préciser que rien encore n'est fait pour les dvh. Il en fait la demande il veut à l'amiable MAIS il passe sous silence son comportement vis à vis de moi depuis des mois et j'aimerais pouvoir me faire entendre là-dessus, surtout protéger ma fille qui n'a pas à subir les humeurs de son père. A l'amiable il n'acceptera jamais d'avoir des mesures restrictives car bien évidemment il est un ange, il n'a rien fait de mal !rnCes paroles endorment les gens, je n'ai aucune preuve de ses comportements, il s'est comment se montrer, avec qui etc...rnrnPour les membres de sa famille, peut-on les tenir à distance grâce aux enquêtes sociales etc??

Par **mimi493**, le **26/09/2011** à **13:39**

Avez-vous des preuves de son comportement violent ?

Par **mimi493**, le **26/09/2011** à **13:51**

donc vous ne pouvez en parler

Par **mimi493**, le **26/09/2011** à **14:14**

et vous passerez pour la mauvaise mère qui accuse le père uniquement pour le priver de son enfant